

**PLAN PARTICULIER DE GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE DOMANIALE
« MAGERY » À MAGEROTTE ET PINSAMONT (SAINTE-ODE)**

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du

Le Ministre-Président

La Ministre de la Nature

Elio DI RUPO

Céline TELLIER

CADRE 1 : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

HISTORIQUE DE LA RÉSERVE NATURELLE DOMANIALE

Arrêté ministériel du 22 septembre 1997 (abrogé).

APPELLATION	CANTONNEMENT RESPONSABLE
Réserve naturelle domaniale de « Magery »	Département de la Nature et des Forêts Direction de Marche-en-Famenne Cantonnement de Nassogne Place des Martyrs, 13 6953 Forrières
PROPRIETE	COMMISSION CONSULTATIVE DE GESTION
Région wallonne	CCGRND de Marche-en-Famenne c/o Direction de Marche-en-Famenne Rue du Carmel, 1 (2e étage) 6900 Marche-en-Famenne - Marloie

PARCELLES CADASTRALES ET SURFACE

La liste des parcelles cadastrales se trouve en annexe.

L'arrêté ministériel du 22 septembre 1997 constituait en réserve naturelle domaniale 2 ha 25 a 93 ca de terrains. Cet arrêté étant abrogé, les parcelles sont à nouveau intégrées au nouvel arrêté, en plus des nouvelles parcelles acquises d'une superficie de 3 ha 38 a 39 ca.

Surface cadastrale totale : 5 ha 64 a 32 ca

CADRE 2 : LOCALISATION DE LA RÉSERVE NATURELLE DOMANIALE

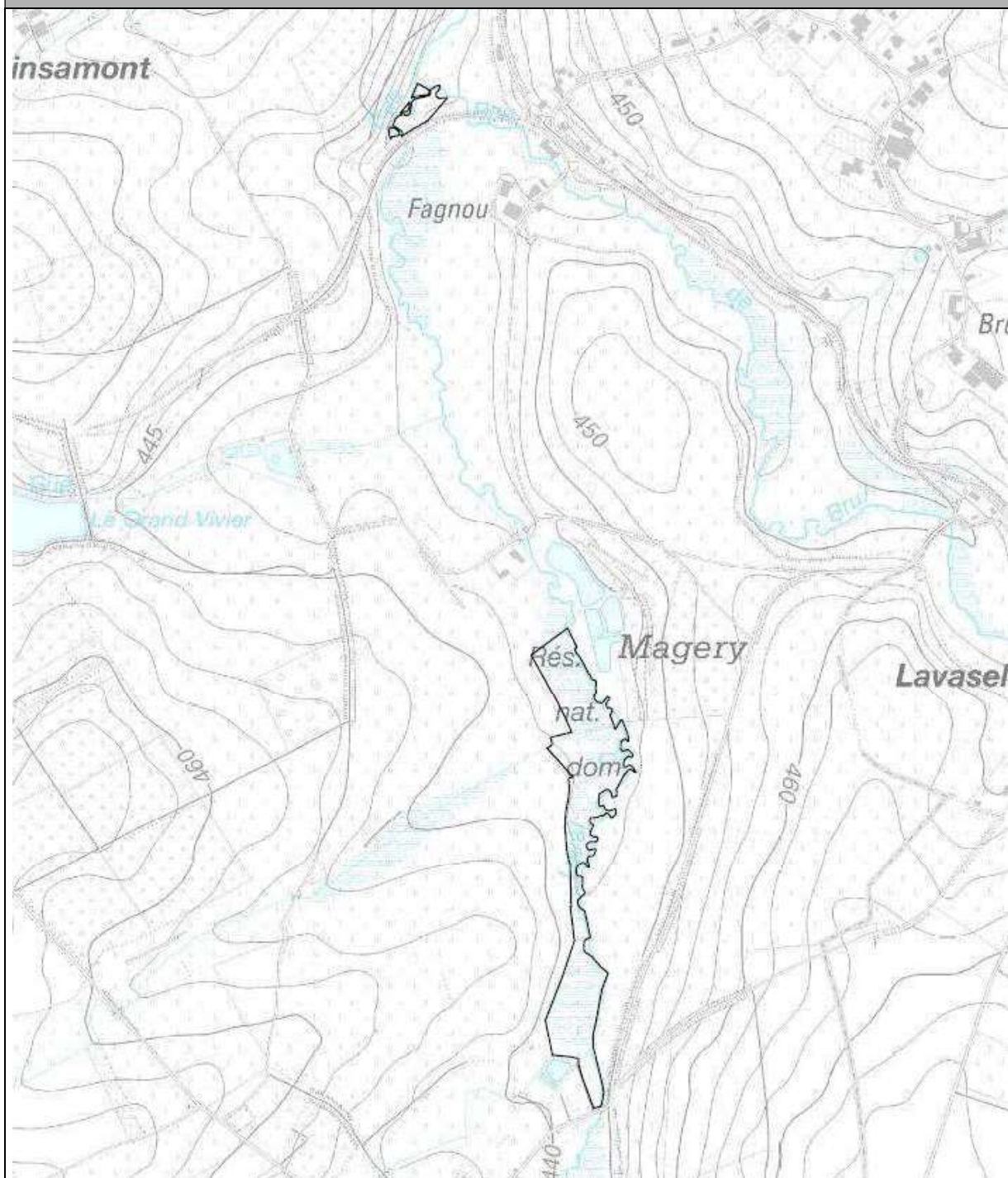


PLANCHE IGN : 65 / 2 N

CADRE 3 : ASPECTS BIOLOGIQUES

FLORE ET HABITATS REMARQUABLES

La réserve étendue de Magery occupe une étroite bande sur le versant gauche du Laval occupée par une mosaïque de milieux humides typiques des fonds de vallée ardennais comme les mégaphorbiaies à reine des prés (*Filipendula ulmaria*) ou à scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*), les jonchaies, magnocariçaiies à laïche à bec (*Carex rostrata*) et laïche vésiculeuse (*Carex vesicaria*), bas-marais, prés à canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*)... Signalons la présence importante de la succise (*Succisa pratensis*) mais aussi de la bistorte (*Polygonum bistorta*) et du comaret (*Comarum palustre*) parmi de nombreuses autres espèces intéressantes. De très beaux fragments de nardaie à nard (*Nardus stricta*) couvrent les butes plus sèches. Quelques massifs de saules (*Salix spp.*) sont présents çà et là. Une partie des espaces ajoutés à la réserve est d'un intérêt écologique limité en raison de l'exploitation anciennement intensive et/ou de la modification du régime hydrique naturel à la suite de la pose de drains, même si ceux-ci ne sont aujourd'hui plus fonctionnels. En plus d'une mare déjà existante, deux mares y ont été creusées en 2009 afin de diversifier les milieux. La réserve a aussi pour vocation d'offrir une zone de quiétude pour les espèces associées au cours d'eau. La réserve est en grande partie reprise dans le site Natura 2000 BE34031 « Bassin moyen de l'Ourthe occidentale ».

FAUNE REMARQUABLE

Les données naturalistes du site demeurent partielles, particulièrement au niveau de la faune. A l'échelle du site Nature 2000 BE34031 qui se confond avec les étroits fonds de vallée de l'Ourthe occidentale et de ses affluents, plusieurs espèces d'oiseaux de grande valeur patrimoniale ont été répertoriées : la pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), la pie-grièche grise (*Lanius excubitor*), la bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) (visiteuse d'hiver et d'étape en migration pré- et post-nuptiale), le martin-pêcheur (*Alcedo atthis*) ... Le milan royal (*Milvus milvus*) et la cigogne noire (*Ciconia nigra*) sont régulièrement observés au-dessus ou dans la réserve. La grande aigrette (*Ardea alba*) est une visiteuse régulière.

Autrefois présent dans de nombreuses prairies du vallon du Laval, le cuivré de la bistorte (*Lycaena helle* - espèce Natura 2000) et le nacré de la bistorte (*Boloria eunomia*) ne sont plus observés aujourd'hui que très localement hors réserve. La Wallonie a une responsabilité particulière par rapport à l'état de conservation de ces deux espèces menacées dont elle accueille les plus grosses populations d'Europe occidentale. Les points d'eau et le cours d'eau sont fréquentés par plusieurs espèces de libellules. Enfin, le Laval constitue l'habitat du chabot (*Cottus gobio*), de la muette épaisse (*Unio crassus*), et de la lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) notamment. Le castor (*Castor fiber*) s'y est installé et a construit plusieurs barrages.

ETAT GENERAL DE CONSERVATION

L'ensemble du site est pâturé par des bovins et équins d'agriculteurs locaux avec pour objectif de conserver la mosaïque et l'intérêt des divers habitats naturels, dont les remarquables fragments de nardaie. Le maintien à long terme du bon état de conservation requiert le strict respect des dispositions des cahiers des charges. Un pâturage de printemps est aussi nécessaire pour éviter l'envahissement par la reine des prés déjà bien présente sur certaines parties plus sèches de la réserve. En revanche, des mesures spécifiques pourraient être prises afin de restaurer un habitat favorable aux cuivré et nacré de la bistorte dont les populations dans le vallon du Laval sont menacées de disparition. Toutes les parcelles qui font partie du SGIB de Magery ainsi qu'un fond très humide en rive droite du Laval mériteraient d'être acquis et intégrés dans la réserve qui occuperait alors tout l'étroit vallon composé de milieux humides, sur une longueur totale de l'ordre de 2 kilomètres.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Un massif de solidage géant (*Solidago gigantea*) est présent à proximité immédiate de la réserve ; son éradication permettrait d'éviter qu'elle ne s'y développe. La berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) a également été renseignée juste à côté de la réserve. Une vigilance est donc de mise afin d'intervenir rapidement dans la réserve en cas de nécessité.

CADRE 4 : MESURES GENERALES DE GESTION

AMELIORATION ET CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES

La gestion par pâturage a pour objectif de conserver la diversité et d'améliorer les états de conservation des habitats et des espèces. Parmi les premiers, une attention particulière sera portée aux fragments de nardaie. Parmi les seconds, le cuivré et le nacré de la bistorte constituent des objectifs de conservation en faveur desquels des mesures particulières doivent être prises, en accord avec les scientifiques du DEMNA : laisser se développer quelques boules de saule mâles supplémentaires pour *Lycaena helle*, zones laissées sans aucune gestion pour permettre le développement de touradons nécessaires au cycle de vie de *Boloria eunomia*, implantation de morceaux de rhizomes de bistorte en des endroits opportuns...

Afin d'éviter l'inondation et la disparition des zones à bistorte, les aménagements problématiques du castor sur le Laval seront démantelés. Les plans d'eau soumis au processus naturel d'atterrissement seront restaurés lorsque nécessaire ; plus avantageusement, de nouvelles mares seront creusées à proximité.

En fonction du type d'animaux, il sera ou non nécessaire de clôturer le cours d'eau et les mares. Les charges en bétail seront adaptées aux surfaces à pâturer.

ACCÈS DU PUBLIC

Vu la configuration longiligne et la localisation en fond de vallée de la réserve, elle n'est pas accessible au public. En revanche, elle est dominée par une petite route côté Est qui permet d'avoir une belle vue sur le site. Un panneau d'information pourrait y être installé.

Le public ne sera autorisé à pénétrer dans la réserve qu'accompagné du personnel du Département de la Nature et des Forêts ou d'une personne mandatée par cette administration.

DÉROGATIONS CONCERNANT LES ESPÈCES ANIMALES

La gestion des populations animales est autorisée par dérogation à la loi sur la conservation de la nature, ces populations pouvant dans certains cas présenter une menace pour les objectifs de conservation de la réserve.

IMPACT PAYSAGER

Le vallon du Laval se couvre localement de milliers de jonquilles au printemps. Dans cet environnement ouvert essentiellement composé de vastes étendues de prairies dénuées de haies et d'arbres isolés, la réserve naturelle de Magery apporte un élément de diversification du paysage.

CADRE 5 : ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLAN PARTICULIER DE GESTION

L'enquête publique a été réalisée par la commune de Sainte-Ode du 9 novembre 2020 au 8 décembre 2020.

Aucune objection ou remarque, écrite ou orale, n'a été formulée.

Annexe : Liste des parcelles cadastrales

PARCELLES CADASTRALES ET SURFACE					
Parcelles cadastrées ou l'ayant été :					
commune	division	section	lieu-dit	n° parcelle	surface (ha)
Sainte-Ode	3 - Tillet	C	Magery	173 C	0,0148
Sainte-Ode	3 - Tillet	C	Magery	174 B	0,0015
Sainte-Ode	3 - Tillet	C	Lavis Noel	229 A	2,243
Sainte-Ode	3 - Tillet	C	Lavis Noel	225 A	0,873
Sainte-Ode	3 - Tillet	C	Lavis Noel	224	0,143
Sainte-Ode	3 - Tillet	C	Lavis Noel	353 A	0,1315
Sainte-Ode	3 - Tillet	C	Lavis Noel	354 D	0,133
Sainte-Ode	3 - Tillet	C	Lavis Noel	356 E	1,7184
Sainte-Ode	3 - Tillet	D	Chent	800 B	0,04
Sainte-Ode	3 - Tillet	D	Chent	800 C	0,015
Sainte-Ode	3 - Tillet	D	Chent	799 B	0,02
Sainte-Ode	3 - Tillet	D	Laquemine	553 A2	0,31
Surface totale (ha)					5,6432
Surface cadastrale totale : 5 ha 64 a 32 ca					